

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
■ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents** : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**COMPTE DE GESTION 2023**

**N° 2024-04-11/15**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-01-11-15-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2023-04-06/25 du 6 avril 2023, portant adoption du budget primitif principal 2023 ;
- VU sa délibération n°2023-04-06/26 du 6 avril 2023, portant adoption du budget primitif annexe 2023 de l'Espace culturel « Rayon Vert » ;
- APRÈS s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- APRÈS s'être fait présenter le budget primitif annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- APRÈS s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal et ses services ;
- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;
- STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur l'exécution du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ET AVANT d'entendre le compte administratif 2023 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

#### **ADOpte A l'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget principal n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

**Article 2** : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LÉBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
De présents : 18  
De votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents** : Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme Aurélie CHAUFFOUR, M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**N° 2024-04-11/16**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-16V-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n° 2023-04-06/25 du 6 avril 2023, portant adoption du budget primitif principal 2023 ;
- VU sa délibération n° 2023-04-06/26 du 6 avril 2023, portant adoption du budget primitif annexe 2023 de l'Espace culturel « Rayon Vert » ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/15 du 11 avril 2024, portant compte de gestion 2023 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;
- LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;
- AYANT élu Monsieur Grégoire AUGER, Maire-Adjoint, pour présider la séance, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

### ADOpte A LA MAJORITE

(22 voix pour – 1 abstention : M. Raphaël DISTANTE)

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 pour le budget principal.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	874.014 <sup>40</sup> €		133.534 <sup>42</sup> €		1.007.548 <sup>82</sup> €	
Opérations de l'exercice	6.741.666 <sup>36</sup> €	6.350.408 <sup>89</sup> €	344.951 <sup>85</sup> €	584.818 <sup>81</sup> €	7.086.618 <sup>21</sup> €	6.935.227 <sup>80</sup> €
<b>TOTAUX</b>	<b>7.615.680<sup>76</sup> €</b>	<b>6.350.408<sup>89</sup> €</b>	<b>478.486<sup>27</sup> €</b>	<b>584.818<sup>81</sup> €</b>	<b>8.094.167<sup>03</sup> €</b>	<b>6.935.227<sup>80</sup> €</b>
Résultats de clôture	1.265.271 <sup>77</sup> €			106.331 <sup>84</sup> €	1.158.939 <sup>83</sup> €	
Restes-à-réaliser			1.143.878 <sup>00</sup> €	181.827 <sup>65</sup> €	1.143.878 <sup>00</sup> €	181.827 <sup>65</sup> €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>1.265.271<sup>77</sup> €</b>		<b>855.766<sup>01</sup> €</b>		<b>2.138.987<sup>83</sup> €</b>	

**Article 2** : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 pour le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	65 043,18 €		7 073,16 €		72 116,34 €	
Opérations de l'exercice	643 764,63 €	643 025,85 €	30 834,79 €	32 113,50 €	674 599,42 €	675 139,35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>708 807,81 €</b>	<b>643 025,85 €</b>	<b>37 907,95 €</b>	<b>32 113,50 €</b>	<b>746 715,76 €</b>	<b>675 139,35 €</b>
Résultats de clôture	<b>65 781,96 €</b>		<b>5 794,45 €</b>		<b>71 576,41 €</b>	
Restes-à-réaliser						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>65 781,96 €</b>		<b>5 794,45 €</b>		<b>71 576,41 €</b>	

**Article 3** : Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023, est porté à néant.

**Article 4** : Il est pris acte de l'absence de formation des Membres du Conseil Municipal pour l'année écoulée 2023.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Président de la séance,

Grégoire AUGER





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
■ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

**N° 2024-04-11/17**

Accusé de réception en préfecture  
076-217605557-20240411-2024-04-11-17-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/16 du 11 avril 2024, portant compte administratif 2023 ;
- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » ;
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.265.271,77 € sur le budget principal ;
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 65.781,96 € sur le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget principal, de la manière suivante :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur 2022 reporté	<b>874.014,40 €</b>
Plus-values de cession des éléments d'actifs	<b>Néant</b>
Virement à la section d'investissement 2023	<b>67.254,15 €</b>

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	
Excédent de fonctionnement constaté à la clôture	<b>1.265.271,77 €</b>
Reprise des intérêts courus non échus 2023	<b>Néant</b>

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	<b>Néant</b>
• aux réserves réglementées	<b>Néant</b>
• à la couverture du besoin de la section d'investissement	<b>Néant</b>
• à la reprise des intérêts courus non échus 2023	<b>Néant</b>
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement	<b>Néant</b>
<i>Pour mémoire</i> : en recettes : <b>1.143.878 €</b>	
en dépenses : <b>181.827,15 €</b>	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	<b>981.372,77 €</b>
• affectation à l'excédent reporté (compte R002)	<b>283.899,00 €</b>

<b>DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	
Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur)	<b>Sans objet</b>
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	<b>Sans objet</b>

<b>DU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2023</b>	
Affectation (compte R001)	<b>106.331,84 €</b>

**Article 2 :** Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert », de la manière suivante :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur 2022 reporté	<b>65.043,18 €</b>
Plus-values de cession des éléments d'actifs	<b>Néant</b>
Virement à la section d'investissement 2023	<b>Néant</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	
Excédent de fonctionnement constaté à la clôture	<b>65.781,96 €</b>
Reprise des intérêts courus non échus 2023	<b>Néant</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	<b>Néant</b>
• aux réserves réglementées	<b>Néant</b>
• à la couverture du besoin de la section d'investissement	<b>Néant</b>
• à la reprise des intérêts courus non échus 2023	<b>Néant</b>
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement	<b>Néant</b>
<i>Pour mémoire :</i> en recettes :	<b>Néant</b>
en dépenses :	<b>Néant</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
• affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	<b>Néant</b>
• affectation à l'excédent reporté (compte R002) ..	<b>65.781,96 €</b>
<b>DÉFICIT D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	
Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur)	<b>Sans objet</b>
Reprise sur l'excédent antérieur reporté .	<b>Sans objet</b>
<b>AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2023</b>	
Affectation (compte R001)	<b>5.794,45 €</b>

**Article 3 :** Les présents résultats seront repris au budget 2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS




Le Maire,

Jean-François OUVRY





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents** : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**APUREMENT DU COMPTE 1069 DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE  
COMPTABLE M.57**

**N° 2024-04-11/18**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-18-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°23-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/16 du 11 avril 2024, portant compte administratif 2023 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Article unique** : Il est autorisé l'apurement du compte 1069 de la section d'investissement du budget 2023, par débit du compte 1068, pour un montant de 2.082,10 €.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

Nombre de Membres :	
En exercice	: 27
De présents	: 19
De votants	: 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**TAUX 2024 DE LA PART COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX**

N° 2024-04-11/19
------------------

Accusé de réception en préfecture 076-217606557-20240411-2024-04-11-19-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général des impôts ;
- VU le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 modifié, relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts ;
- VU sa délibération n°2023-04-06/24 du 6 avril 2023, portant taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ;
- VU sa délibération n°2023-09-28/60 du 28 septembre 2023, portant majoration de la cotisation au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/11 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

### ADOpte A L'UNANIMITE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé maintenir inchangé l'ensemble des taux d'imposition et de majoration de la part communale des différentes taxes locales

**Article 2** : Lesdits taux et majoration sont en conséquence désormais fixés comme suit à compter de 2024 :

1° au taux de 40,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

2° au taux de 31,45 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;

3° au taux de 11,39 % pour la contribution foncière des entreprises ;

4° au taux de 8,00 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

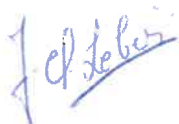
5° et au taux de majoration de 45 % sur la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOS



Le Maire,

Jean-François OUVRY





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
■ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**BUDGET 2024**

N° 2024-04-11/20

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-20V-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, de finances pour 2024 ;
- VU sa délibération n°23-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2023-11-30/73 du 30 novembre 2023, portant ouverture des crédits par anticipation sur le budget annexe du « Rayon Vert » ;
- VU sa délibération n°2023-11-30/75 du 30 novembre 2023, portant ouverture des crédits par anticipation sur le budget principal ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/11 du 14 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024 ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/17 du 11 avril 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/19 du 11 avril 2024, portant taux 2024 de la part communale des impôts locaux ;
- VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- VU l'état des produits et des charges du budget 2023 à rattacher à l'exercice 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le budget 2024 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

**Article 2** : I.- Le budget principal pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 6 822 600 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat de fonctionnement reporté	283.899 €	011	Charges à caractère général	2.034.571 €
70	Produits des services	625.975 €	012	Frais du personnel et assimilés	3.396.265 €
73	Impôts et taxes	3.640.413 €	042	Atténuations de produits	97.300 €
74	Dotations et participations	1.745.311 €	65	Autres charges de gestion courante	992.157 €
75	Autres produits de gestion courante	451.852 €	66	Charges financières	29.318 €
013	Atténuations de charges	75.150 €	67	Charges exceptionnelles	5.000 €
			68	Dotations aux amortissements	8.720 €
			042	Opérations d'ordre entre sections	259.269 €
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
<b>6.822.600 €</b>			<b>6.822.600 €</b>		

II.- Il est arrêté à la somme de 3 023 035 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2024					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	259.269 €	001	Résultat d'investissement reporté	106.332 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 032.716 €	16	Emprunts et dettes assimilées	189.320 €
13	Subventions d'investissement	1.323.968 €	20	Immobilisations incorporelles	97.218 €
16	Emprunts et dettes assimilées	401.200 €	204	Subventions d'équipement versées	2.934 €
27	Autres immobilisations financières	5.882 €	21	Immobilisations corporelles	2.579.321 €
			23	Immobilisations en cours	47.910 €

Restes-à-réaliser 2023 1.143.878 €

Restes-à-réaliser 2023 181.827 €

TOTAL 3.023.035 €

TOTAL 3.023.035 €

**Article 3** : I.- Le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 698.104 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'EXPLOITATION			DÉPENSES D'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
70	Produits des services	50.115 €	011	Charges générales	317.311 €
74	Dotations et participations	579.706 €	012	Frais de personnel et assimilés	321.160 €
75	Autres produits de gestion courante	2.502 €	65	Autres charges de gestion courantes	36.638 €
002	Résultat N-1 reporté	65.781 €	042	Opérations d'ordre entre section	22.995 €

TOTAL 698.104 €

TOTAL 698.104 €

II.- Il est arrêté à la somme de 48.789 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2024 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat N-1 reporté	5.794 €	21	Immobilisations corporelles	48.789 €
040	Opérations d'ordre entre section	22.995 €			
13	Subventions d'investissement	20.000 €			

TOTAL 48.789 €

TOTAL 48.789 €

**Article 4** : Délégation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2024, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le 18 AVR. 2024
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : 18 AVR. 2024

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS

*J.C. Lebois*



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR 2024  
POUR L'OPERATION DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA CASERNE DE GENDARMERIE  
DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**N° 2024-04-11/21**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-21-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU sa délibération n°2022-03-30/28 du 30 mars 2022, portant sur la mise en place de l'AP/CP – rénovation énergétique de la gendarmerie ;

VU sa délibération n°2023-04-06/30 du 6 avril 2023, portant mise à jour de l'AP/CP « réhabilitation énergétique de la gendarmerie » ;

VU sa délibération n° 2024-04-11/20 du 11 avril 2024, portant budget 2024 ;

LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

### ADOpte A L'UNANIMITE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation de programme avec crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie de SAINT-VALERY-EN-CAUX, créée aux termes de la délibération n°2022-03-30/28 susvisée, est mise à jour en exécution de l'adoption du budget 2024 de la manière suivante, savoir :

CP/crédit budgétaire	AP	CP antérieurs 2022	2023	2024	2025
Situation initiale	1 000 000 €	23 400 €	976 600 €	0 €	0 €
Situation actualisée 2023	1 859 048 €	23 400 €	689 120 €	1 108 092 €	38 436 €
Actualisation 2024	-	-	- 628 031 €	+ 18 793 €	+ 609 000 €
Situation après actualisation	1 859 048 €	23 400 €	61 089 €	1 126 885 €	647 674 €

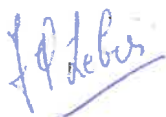
**Article 2** : Monsieur le Maire, ou son représentant est autorisé à engager les dépenses de la présente opération à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses y afférentes, dans la limite des crédits de paiement ouverts au budget.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
■ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ACTUALISATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS COMPTABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024  
DANS LE CADRE DE LA NOMENCLATURE M.57**

**N° 2024-04-11/22**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-22-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2020-12-14/103 du 14 décembre 2020, portant durée d'amortissement des immobilisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- VU sa délibération n°2023-09-28/62 du 28 septembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 26 mars 2024 ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La durée d'amortissements des biens acquis par la Ville est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Nature	Catégorie	Durées choisies en année
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
202	Réalisation documents d'urbanisme	10 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement	3 ans
204131	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204132	Subventions d'équipement versées pour des bâtiments et installations	30 ans
20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des bâtiments et installations	40 ans
2041632	Subventions d'équipement versées aux établissements et services rattachés à caractère administratif pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	15 ans
204413	Subventions d'équipement versées aux organismes publics pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	15 ans
205	Concessions et droit, logiciels, licences	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	2 ans
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2132	Immeubles de rapport	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	15 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
21578	Matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Matériel et outillage technique	5 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans



**Article 2** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations, visées à l'article 1° de la présente délibération, de faible valeur ou dont la consommation est très rapide et qui s'amortissent par suite sur un an, est fixé à 1.000 € entendu hors taxe.

**Article 3** : La délibération n°2020-12-14/103 susvisée est abrogée.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 17  
De votants : 21

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCÉL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Jacques BERTRAND, Alain  
LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Cassandre  
JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE,  
Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), M. Anthony  
SAUVAGEOT, M. Gérard POULET, M. Luc POLINSKI, Mme Sophie CHICOT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2024**

**N° 2024-04-11/23**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-23-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/20 du 11 avril 2024, portant budget 2024 ;
- APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2024 déposées auprès de la Ville ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 11 mars 2024 ;
- LA Commission municipale de l'éducation, du CMJ, du handicap et du bien-être entendue le 11 mars 2024 ;
- LA Commission municipale de la culture et du jumelage entendue le 11 mars 2024 ;
- La Commission municipale du patrimoine, du port, du marché et du cimetière entendue le 11 mars 2024 ;
- LA Commission municipale des travaux et de la sécurité entendue le 11 mars 2024 ;
- LA Commission municipale de la solidarité, de l'action sociale et de la santé entendue le 11 mars 2024 ;

Madame Lydie BRETTE et Madame Isabelle DUJARDIN, intéressées à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 aux associations et organismes locaux suivants :

<b>Associations et organismes d'intérêt local</b>	<b>Subvention allouée</b>
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	500 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	12.000 €
CLUB D'EDUCATION CANINE	500 €
SNSM	420 €
ANCIENS COMBATTANTS	1.150 €
CHORALE DE SAINT-VALERY	250 €
REGARDS CAUCHOIS	500 €
SAINT-VAL FOCAL	1.000 €
RESTE A BORD	500 €
JUMELAGE ACCUEIL SONNTHEIM	5.125 €
RENCONTRE SUR LE PLATEAU	200 €
CLOS MASURE	100 €
ALGUES	100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU GRAND PAVOIS	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DES GOELANDS	500 €
STADE VALERIQUEAIS	4.000 €
SAINT-VALERY FOOTBALL	12.000 €
SAINT-VALERY CYCLOTURISME	2.800 €
LES RANDONNEURS VALERIQUEAIS	800 €
SAINT-VALERY JUDO	2.000 €
LES ARCHERS VALERIQUEAIS	1.400 €

SAINT-VALERY GYM & DANSE	2.600 €
SAINT-VALERY HANDBALL	34.500 €
TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE	2.800 €
SVER	1.000 €
VITALITE CLUB VALERIQUEAIS	900 €
LA BOULE VALERIQUEAISE	1.100 €
SAINT-VALERY MOTOCROSS	2.500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE LA C.D'A.	200 €
CLUB NAUTIQUE VALERIQUEAIS	5.000 €
SQUALE CLUB VALERIQUEAIS	500 €
ASSOCIATION VALERIQUEAISE D'ANIMATION	9.000 €
CAP SPORT VACANCES	2.500 €
ASSOCIATION DES MEDAILLES JEUNESSE ET SPORTS	150 €
RUGBY	800 €
COURLIS DE LA MANCHE	1.000 €
AMIS DU BLEUET DE FRANCE	400 €
AU CŒUR DES CHATS DE FECAMP	100 €

**Article 2 :** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 3 :** Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2023 ou 2024 ou de l'année scolaire 2023/2024.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
■ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBÔIS, Lydie BRETTE, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBÔIS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU TENNIS DU BOIS D'ETENEMARE POUR L'ORGANISATION DE LA « SUMMERCUP 2024 » A SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**N° 2024-04-11/24**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-24-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/20 du 11 avril 2024, portant budget 2024 ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/23 du 9 avril 2024, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2024 ;
- CONSIDÉRANT l'implication active de l'association du TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE dans l'organisation de la compétition nationale « Summer Cup » 2024 à SAINT-VALERY-EN-CAUX ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 11 mars 2024 ;

#### ADOpte A L'UNANIMITE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE, d'un montant de 1.000 €, spécialement affectée à l'organisation de la compétition nationale « Summer Cup » 2024 à SAINT-VALERY-EN-CAUX, du 5 au 7 août 2024.

La présente subvention devra faire l'objet de tous justificatifs de la présente manifestation, sous peine d'être remboursée à la Ville.

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

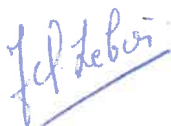
**Article 3** : La délibération n° 2024-04-11/23 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOS



Le Maire,

Jean-François OUVRY





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
☎ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

Nombre de Membres :  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans  
le lieu habituel de ses séances, en session  
ordinaire, sous la présidence de Monsieur  
Jean-François OUVRY, Maire

**Présents** : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs  
Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine  
LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques  
BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER,  
Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise  
MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme  
Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à  
Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie  
CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme  
DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT-VALERY  
MOTOCROSS POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION DE NIVEAU NATIONAL A SAINT-  
VALERY-EN-CAUX**

**N° 2024-04-11/25**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-25-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/20 du 11 avril 2024, portant budget 2024 ;
- VU sa délibération n° 2024-04-11/23 du 11 avril 2024 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2024 ;
- CONSIDÉRANT l'organisation par l'association de SAINT-VALERY MOTOCROSS d'une compétition de motocross de niveau national à SAINT-VALERY-EN-CAUX le 29 septembre 2024 ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 11 mars 2024 ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de SAINT-VALERY MOTOCROSS, d'un montant de 800 €, spécialement affectée à l'organisation d'une compétition de motocross de niveau national le 29 septembre 2024.

La présente subvention devra faire l'objet de tous justificatifs de cette organisation, sous peine d'être remboursée à la Ville.

**Article 2** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

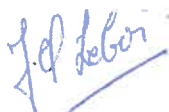
**Article 3** : La délibération n° 2024-04-11/23 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **18 AVR. 2024**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le : **18 AVR. 2024**

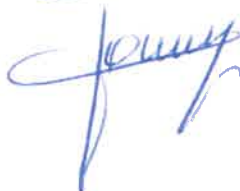
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux  
B.P. 47  
76460 SAINT VALERY EN  
CAUX  
☎ 02.35.97.00.22  
📠 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2024**

Date de convocation : 03/04/2024  
Date d'affichage : 03/04/2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre  
Le Quatorze mars  
A 18 heures

**Nombre de Membres :**  
En exercice : 27  
De présents : 19  
De votants : 25

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

**Présents :** Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire AUGER, Valérie CORCEL, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Philippe CABIN, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Lydie BRETTE, Jacques BERTRAND, Alain LEPREUX, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Déborah POURCHAUX, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

**Absents excusés :** M. Benjamin GORGIBUS (pouvoir à M. CALTERO), Mme Martine CORUBLE (pouvoir à Mme DESERT), Mme Martine FINTRINI (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Luc POLINSKI (pouvoir à Mme BRETTE), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à M. OUVRY), Mme Sophie CHICOT (pouvoir à Mme DUJARDIN), M. Anthony SAUVAGEOT, M. Gérard POULET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**LOCALISATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**N° 2024-04-11/26**

Accusé de réception en préfecture  
076-217606557-20240411-2024-04-11-26-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024